

*Attribution de temps***LA LOI DE 1987 SUR LE MAINTIEN DES SERVICES POSTAUX**

ATTRIBUTION DE TEMPS À L'ÉTAPE DE LA 2^E LECTURE DU
PROJET DE LOI C-86

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, à la rubrique des Ordres inscrits au nom du gouvernement, vous remarquerez que nous avons fait inscrire au *Feuilleton* une motion d'attribution de temps. Avant de proposer cette motion, je voudrais vérifier une fois de plus si les partis d'opposition sont disposés à accélérer le débat. Le gouvernement est prêt à terminer la deuxième lecture du projet de loi, à en saisir le comité plénier de la Chambre et à conclure la troisième lecture ce soir même, dans le but d'adopter ce projet de loi des plus importants. Cette question nous tient à cœur et nous voulons inciter les parties à retourner à la table de négociation. Nous tenons à prévenir tout nouvel acte de violence dans les piquets de grève et à maintenir la distribution du courrier. Si vous le permettez, avant de proposer cette motion, je voudrais demander une fois de plus aux représentants des partis d'opposition s'ils sont disposés à accélérer le débat pour nous permettre de terminer ce soir-même la troisième lecture du projet de loi?

M. Jacques Guilbaut (Saint-Jacques): Monsieur le Président, dans la mesure où nous n'approuvons pas la teneur du projet de loi C-86, nous estimons qu'il nous serait sans doute plus facile désormais de présenter nos arguments au gouvernement grâce à des amendements. A cette fin, nous sommes prêts à passer à l'étape du comité.

Étant donné les propos du ministre, je ne sais pas s'il continue à brandir au dessus de notre tête l'épée de Damoclès que représente l'attribution de temps. Je l'exhorte à ne pas le faire, car cela nous obligera à tenir un débat de procédure de deux heures, ce qui, à mon avis, est tout à fait inutile. Je préfère discuter de la teneur du projet de loi. Cela prendra sans doute plus de temps si la motion d'attribution de temps est proposée. Voilà la position du parti libéral.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de collaborer avec le gouvernement. A notre avis, ce projet de loi n'est ni judicieux ni juste. Le gouvernement a la possibilité de proposer une motion d'attribution de temps et si c'est la voie qu'il désire suivre, qu'il le fasse.

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Monsieur le Président, malgré les observations positives de mon collègue du parti libéral, j'ai le regret de proposer:

Que, relativement au projet de loi C-86, Loi prévoyant la reprise et le maintien des services postaux, un jour de séance supplémentaire soit attribué pour l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps prévu pour les Affaires émanant du gouvernement au cours de cette séance, toute délibération dont la Chambre est alors saisie soit interrompue, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre et, par la suite, toute question nécessaire pour disposer de l'étape à l'étude à ce moment soit mise aux voix immédiatement et successivement, sans plus ample débat ni amendement.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, comme je l'ai dit il y a quelques instants, ce projet de loi ne nous semble pas équitable. Le gouvernement essaie de faire adopter ce

projet de loi à toute vapeur par la Chambre des communes. C'est navrant. Nous avons signalé dans nos discours à la Chambre les points qui devraient, à notre avis, être modifiés pour que ce projet de loi soit plus équitable, à la fois pour la direction et les travailleurs. Jusqu'à présent, le gouvernement ne nous a pas dit quel genre d'amendement il accepte ou refuse d'envisager.

Nous espérons que, dans cette période de deux heures dont nous disposons maintenant, les ministres vont prendre la parole et nous annoncer si oui ou non ils sont disposés à modifier ce projet de loi. J'ai déjà parlé au ministre du Travail (M. Cadieux) et lui ai dit quelles parties du projet de loi devraient, à notre avis, être modifiées en vue de le rendre plus équitable et plus acceptable pour les deux parties.

Cela dit, nous estimons que, tant que les postiers ont le droit de faire la grève, en vertu de nos lois, le gouvernement devrait laisser le conflit se poursuivre ou, pour être encore plus constructif, devrait laisser la Société canadienne des postes négocier. Comme je l'ai déclaré dans mon premier discours au début de ce débat, c'est le gouvernement qui est la cause de cette grève. C'est le refus du gouvernement d'autoriser la Société canadienne des postes à négocier la question des franchises qui est à l'origine de cette grève. Nous, du caucus du Nouveau parti démocratique, estimons que les travailleurs, par l'intermédiaire de leur syndicat, ont le droit de discuter de cette question très importante à la table des négociations et que la Société canadienne des postes devrait être disposée, elle aussi, à négocier cette question, qui est la cause de la grève. C'est la pierre d'achoppement. Tant que le gouvernement, pour des raisons politiques, refusera qu'on négocie ce point, le conflit se poursuivra.

C'est le refus du gouvernement de négocier de bonne foi, et je veux que ce soit bien clair, la sécurité d'emploi qui cause la grève actuelle, tout comme c'est le dépôt de ce projet de loi qui a provoqué une grève nationale. Ce n'était pas une grève nationale avant que ce projet de loi injuste et partial soit proposé à la Chambre des communes.

J'ai du mal à comprendre pourquoi le gouvernement n'accepte pas que cette question soit négociée. Après tous les discours du premier ministre (M. Mulroney) et du ministre chargé de la Condition féminine sur la nécessité de mesures d'action positive, sur la nécessité d'assurer aux femmes des emplois bien rémunérés, il semble complètement contradictoire de supprimer ces emplois, assez bien rémunérés, qui sont occupés en général par des femmes, et d'accorder des franchises dans plusieurs endroits d'un bout à l'autre de notre pays. Là encore, on embauchera des femmes, mais à temps partiel. Elles toucheront le salaire minimum—sans avantages sociaux ni régime de retraite décent, fort probablement. Le gouvernement doit être tenu responsable de ses actes. Il sait fort bien que la politique de franchisage aura nettement pour résultat de faire disparaître les emplois aux guichets des bureaux de poste partout au Canada. Or ce sont des femmes qui occuperont ces nouveaux emplois, et elles seront rémunérées dans la plupart des cas au taux du salaire minimum.